



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 30 janvier 2013 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	24/01/2013
Affichage	24/01/2013

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
CODURI Laetitia pouvoir à RAPANOEL Séverine.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

THEME : TRAVAUX 5

**OBJET : CONSTRUCTION
D'UN COLUMBARIUM DE
FORME PYRAMIDALE –
DEMANDE DE
SUBVENTIONS.**

Absents-Excusés :

MARCADET Didier, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Maurice DUFOUR.

Vu l'article L 2223-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008, article 14 ;

Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants, compétentes en matière de cimetières, doivent disposer d'au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation ;

Considérant que la commune de Briançon ne dispose plus de places pour l'inhumation des urnes, il est proposé la construction d'un columbarium ;

Considérant que les travaux proposés consistent en la construction d'un columbarium de forme pyramidale à quatre niveaux avec un minimum de 40 cases, habillé de granit rose ou gris et implanté au milieu du jardin du souvenir au cimetière de Briançon Vauban ;

Considérant que les travaux peuvent être évalués à la somme de **32 520,33 € H.T.** soit 38 894,31 € T.T.C ;

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES				RECETTES		
POSTE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT	%
Création d'un columbarium de forme pyramidale	32 520,33 €	6 373,98 €	38 894,31 €	ETAT - DETR	16 260,17 €	50,00%
				AUTOFINANCEMENT	16 260,16 €	50,00%
TOTAL	32 520,33 €	6 373,98 €	38 894,31 €	TOTAL	32 520,33 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les propositions ci-dessus ;
- De solliciter les subventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 06 FEV. 2013

PUBLIÉ LE 06 FEV. 2013

NOTIFIÉ LE 08 FEV. 2013